



**INFORMATIONS  
DESTINEES AUX PARENTS  
DES ELEVES DEMI-PENSIONNAIRES  
OU  
EXTERNES SOUHAITANT ACCEDER OCCASIONNELLEMENT AU SERVICE DE  
RESTAURATION**

Route de la Salvetat  
31490 LEGUEVIN  
Tél : 05.62.13.44.00  
Fax : 05.62.13.44.01

Le self-service du service de restauration du Collège est équipé d'un lecteur de biométrie qui enregistre exclusivement le contour de la main et en aucun cas les empreintes digitales.

Les informations recueillies (contour de la main) font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'accès au self. La gestionnaire du collège est la seule destinataire de ces données.

[Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978](#), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification ou d'opposition aux informations qui concernent votre enfant. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations recueillies, vous pouvez vous adresser à Madame GAILLARD, adjointe-gestionnaire du collège.

En cas d'opposition à l'utilisation du système biométrique, nous vous remercions d'adresser un courrier au chef d'établissement. Les dispositifs biométriques d'accès à la cantine scolaire n'ont plus à être déclarés à la **CNIL** depuis le 25 mai 2018, date d'entrée en application du RGPD.

Les données enregistrées (gabarit biométrique) sont conservées sur support informatique le temps de la scolarité. Toutefois, le gabarit de la main des élèves se modifiant avec leur croissance, la photographie fera l'objet d'un nouvel enregistrement chaque fois que cela sera nécessaire. En cas de départ de la demi-pension en cours d'année, en fin d'année ainsi qu'à la fin de la classe de 3<sup>ème</sup>, elles sont détruites immédiatement.

---

**LE LECTEUR DE BIOMÉTRIE RCM (TurboSelf)**

---

- Il permet l'identification des convives grâce à une image virtuelle de leur main.
- Pour identifier un convive, il suffit de taper un code de 1 à 5 chiffres puis de poser sa main sur le lecteur.
- À la différence du relevé des empreintes digitales, ce système ne laisse pas de trace et rend impossible la constitution de fichiers ou l'utilisation de données personnelles à des fins abusives.
- Les éléments pris en compte ne reposent que sur la forme de la main et non sur l'empreinte palmaire.

<https://forain-francois-verdier.ecollege.haute-garonne.fr/>

## ACCUSÉ DE RECEPTION ET CONSENTEMENT EXPLICITE

Je, soussigné(e) Monsieur, Madame [REDACTED]

.

Responsable (s) de l'élève : [REDACTED]

Classe : [REDACTED]

Accuse (ent) réception du courrier d'information sur la mise en place d'un système d'accès à la demi-pension par lecteur biométrique et **donne mon consentement explicite au fait que mon enfant soit inscrit au service de restauration pour l'année scolaire 2024-2025 avec identification par biométrie.**

A [REDACTED] Le [REDACTED] 2024

Signature (s)